

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 12 décembre 2013 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 9ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité.

40 conseillers sont présents, 2 sont excusés et 3 absents

Excusés : Losey Helen, Michel Glenn.

Absents : Métroz Nathalie, Christener Paul, Macherel Jean-Daniel

Le Président remercie les conseillers pour leur assiduité aux séances du conseil.

Monsieur Glenn Michel nous a annoncé sa démission du conseil communal pour la fin de l'année 2013. Son remplaçant sera assermenté lors du prochain conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Depuis notre dernier conseil, nous avons à déplorer le décès de deux personnes du village :

M. Marcel Bugnon, né le 28 mai 1941, domicilié à Duillier depuis le 1^{er} octobre 1987, actif au sein du village Fleuri, nous a quittés le 10 novembre 2013.

M. Eric-Henri Delacrétaç, né le 17 juillet 1917, domicilié à Duillier depuis le 25 mai 1994, doyen de notre village, nous a quittés le 11 novembre 2013 dans sa 97^{ème} année.

L'assemblée observe en leur mémoire une minute de silence

Ordre du jour

Le Président annonce 2 modifications à l'ordre du jour :

Le point 5, préavis no 12/13 a été retiré par la Municipalité et un nouveau point 8 est ajouté concernant la nomination d'une commission pour la réfection de la conduite d'alimentation en eau de notre commune.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013;
2. Communication(s) de la Municipalité;
3. **Préavis No 009/13** –demande d'un crédit complémentaire de Fr.10'000.— (sur un total de Fr. 46'000.--) pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir Duillier-Prangins;
4. **Préavis No 010/13** – Demande d'approbation de la modification du Plan de zones au lieu-dit « Le Moulin » à Duillier, parcelles No 413 & 415, radiation partielle du DP 18;
5. **Préavis No 012/13** – Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 347'800.—destiné à financer la réfection du tapis de la rue du Château et de la route de Genolier, par la pose d'un tapis de type phono-absorbant; RETIRE
6. **Préavis No 011/13** – budget 2014;
7. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour la révision, avec l'entrée de la nouvelle Loi sur les communes au 1^{er} juillet 2013, du règlement du Conseil communal;
8. (Nouveau) Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour la réfection de la conduite d'alimentation en eau de nos sources;
9. (Nouveau) Nomination d'un nouveau membre dans la commission ad'hoc pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment locatif du centre communal;
10. (Anciennement 8) Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour avec les modifications présentées est approuvé et accepté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013.

Monsieur Pascal Berger demande une correction de son intervention en précisant de la manière suivante : avec l'introduction de la taxe au sac, les personnes estiment que cela correspond à une augmentation d'impôt.

Monsieur Alain Meylan précise qu'il était absent lors de la dernière séance du conseil. La liste de présence mentionne effectivement son absence qui n'a pas été reportée dans le procès-verbal qui est ainsi corrigé.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013 est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier, Syndic

Préavis no 12/13

Suite aux échanges de discussions avec les différentes commissions traitant de ce préavis, il en ressort qu'une étude plus approfondie sur les différents types de revêtement phono-absorbant devrait être fournie.

D'autre part, du point de vue des aménagements des deux gendarmes couchés sur ce tronçon de route, il nous est demandé d'étudier d'autres variantes de conception de ralentisseurs, ce qui ne nous ne pouvons réaliser dans les délais.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité préfère remettre ce préavis à une date ultérieure pour être en mesure de tenir compte des éléments susmentionnés.

La Région

Vous avez pu lire dans la presse ces derniers jours qu'après l'échec du PIR, la région doit imaginer un autre avenir et ceci rapidement.

Le Conseil régional a nommé lors du dernier conseil intercommunal un groupe de travail qui est constitué de représentants du CODIR et des communes en respectant le découpage du district par les quatre sous régions.

Ce groupe se chargera d'imaginer une nouvelle manière de programmer les enjeux de la région et d'en définir les bases financières.

Les enjeux sont de taille car les échéances électorales de 2016 approchent, annonçant certes des changements des exécutifs des villes, des villages et du CODIR du conseil régional. D'autre part, il faudrait voter des projets sous peine de perdre le financement promis de tiers (canton et confédération).

Ainsi, pour parer au plus pressé, une grappe de projets sera soumise au vote de chaque commune membre, soit des projets urgents dont nous ne connaissons pas encore la teneur.

Conduite des véhicules

Lors d'un récent contrôle de vitesse sur le chemin de Panlièvre, il s'est avéré que plus de 97,7 % des automobilistes respectent la limitation de vitesse. Malheureusement, il y a toujours cette petite marge de non-respect des règles de la circulation routière pour certains, marge qui demeure minime et constante, ce malgré les efforts fournis par vos autorités pour sécuriser au maximum nos tronçons de route.

Certes, avec les travaux, les fermetures de routes et les déviations, le tronçon a pu devenir plus dangereux. Par ailleurs, l'endroit où l'on a posé le radar n'était peut-être pas le plus représentatif, raison pour laquelle nous réitérerons l'exercice, ceci avec un contrôle sans l'affichage de la vitesse sur l'écran et à des endroits différents.

➤ **Christophe Challandes**

Déchetterie intercommunale

La version II du PPA a été redéposée en consultation auprès des différents services de l'Etat. Compte tenu que nous avons pris en compte les remarques et demandes qui avaient été établies sur la base du premier dossier, nous avons l'espoir que cette fois, nous recevions une réponse favorable du canton avec un retour d'ici février/mars de l'année prochaine. L'acceptation du préavis présenté ce soir est primordiale pour la réalisation de cette déchetterie intercommunale. Si tout se déroule selon nos prévisions, nous devrions pouvoir vous présenter au prochain conseil de mars le préavis pour la réalisation de cette déchetterie. Pour information, la Municipalité de Prangins soumettra le préavis pour la réalisation de la déchetterie à leur conseil en février prochain. Nous avons toujours l'espoir de pouvoir réaliser les travaux pour l'installation de la déchetterie courant de l'année prochaine avec une mise en service au printemps 2015

Déchetterie provisoire

Le Tribunal cantonal a débouté les référendaires. La Municipalité a levé les oppositions qui avaient été déposées pendant l'enquête. Les droits de recours n'étant pas échu, nous attendons le délai imparti pour nous déterminer quant à la suite à donner à ce dossier.

Giratoire des Murettes

Certains diront que ce chantier traîne, d'autre qu'ils sont impressionnés par la rapidité d'exécution. Les travaux avancent du mieux qu'ils peuvent, les fortes pluies de cet automne ayant perturbé le bon déroulement du damage des sols. L'avancement de la pose du goudron a été perturbé, ce qui a prolongé la fermeture de la route des Murettes.

Le programme de la suite des travaux est le suivant :

13 et 16 décembre, pose du revêtement bitumeux, ce qui nécessitera la fermeture de la route des Murettes jusqu'au 17 décembre 2013. La signalisation doit être posée début de semaine prochaine et si les conditions météorologiques le permettent, le marquage provisoire sera également réalisé.

Le giratoire doit être ouvert pour la fin de la semaine prochaine.

Pour le centre de ce giratoire, qui est situé sur territoire de la commune de Prangins, nous avons proposé d'y exposer un pressoir qui permettrait de rappeler les origines viticoles de nos deux communes. La Municipalité de Prangins a pris bonne note de notre idée et doit se déterminer.

Réaffectation de l'ancienne poste

Le gros œuvre est terminé. Nous sommes entrés dans les étapes du second œuvre. Le transfert de l'administration communale est prévu pour mi février et le déménagement de la Caps fin février pendant les vacances scolaires.

Nous tablons sur un coût final inférieur d'environ Fr. 100'000.— par rapport au budget initial.

Une visite des locaux sera proposée lors du prochain conseil en mars.

➤ **Claude Bosson**

Tempête du 20 juin

Les coûts ne sont pas négligeables, mais la commune ne s'en sort par trop mal.

Le total des dépenses est de l'ordre de 134'000 F. Les recettes (vente de bois) sont s'environ Fr 85'000.--, soit un déficit brut 49'000 F.

Ce déficit est pris en charge par le Sesa et les 14 propriétaires dont la commune de Duillier.

Pour notre commune le montant est de Fr. 6'500.--, ceci pour autant que chaque propriétaire s'acquitte de son dû.

Un Merci tout particulier à M. François Matthey pour l'admirable travail accompli, tant en matière d'organisation, de coordination et de suivi dans ce Mikado grandeur nature.

Chemin du Molard

Ce chantier a pris du retard en raison de quelques problématiques à gérer en cours de travaux et des conditions météorologiques défavorables.

Le délai de fin d'année ne peut pas être tenu. Nous remercions les riverains de leur souplesse et compréhension face à ce chantier.

Les travaux reprendront dès mi janvier si le temps le permet.

Conduite de nos sources

De plus en plus d'impuretés sont constatées dans le bassin de décantation en aval de la conduite de nos sources, ceci dues à la vétusté de nos canalisations et de leur manque d'étanchéité. Par mesure de précaution, cette conduite est condamnée. Actuellement, nous sommes alimentés uniquement par la 2^{ème} source, celle de Coinsins qui couvre largement les besoins en consommation de nos deux communes. Notre bureau d'ingénieur planche sur le projet et nous prévoyons de vous présenter un préavis lors du prochain conseil, d'où le rajout de la nomination d'une commission à l'ordre du jour.

➤ **Claudine Vanat Gachet**

Fondation Plein Sud à Begnins

Un tout ménage a été distribué. A ce jour, 10 logements ont été attribués dont deux à des habitants de notre village.

Des brochures sont à disposition pour consultation

Commission sociale

66 personnes ont participé au souper des aînés.

La commission sociale va cesser ses fonctions. Les membres ont été dûment remerciés.

Le repas des aînés sera maintenu.

3. Préavis No 009/13 – Demande d'un crédit complémentaire de Fr.10'000.— (sur un total de Fr. 46'000.--) pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir Duillier-Prangins;

Vu le préavis municipal ;

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances;

José Riquez : est-ce qu'il n'y aurait pas été possible de prévoir ce surcoût en faisant des carottages plus profonds ? Est-ce qu'on n'aurait pas pu demander des dédommagements à l'entreprise qui a effectué le rapport préliminaire ?

Claude Bosson : Nous avons l'obligation d'avoir un rapport préliminaire pour avoir un subside cantonal. Il n'était pas possible de prévoir le surcoût.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis No 010/13 – Demande d'approbation de la modification du Plan de zones au lieu-dit « Le Moulin » à Duillier, parcelles No 413 & 415, radiation partielle du DP 18;

Vu le préavis municipal ;

Ouï le rapport de la commission de l'urbanisme;

André Staübli : est-ce que le chemin reste ?

Christophe Challandes : le chemin reste, mais il sera grevé d'une servitude pour laisser le passage pour le stand de tir.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 012/13 – Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 347'800.—destiné à financer la réfection du tapis de la rue du Château et de la route de Genolier, par la pose d'un tapis de type phono-absorbant;

Ce point a été retiré par la Municipalité.

6. Préavis No 011/13 – budget 2014;

Vu le préavis municipal ;

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;

Michel Peytregnet : les délais pour produire les préavis à la commission de gestion et des finances sont très courts. J'ai pris le budget 2013 pour comparer et tous les chiffres peuvent être expliqués.

Rudolf Schwaerzel : concernant le chapitre CAPS, quelle va être la courbe ces prochaines années quand on sait également qu'il y a aussi des coûts pour les transports et la sécurité des enfants ? Je propose qu'on étudie sérieusement ce dossier et qu'on ait à l'avenir peut-être des idées différentes. Ne pourrait-on pas remettre sur le tapis des horaires continus pour éviter des transports et diminuer ainsi les coûts ? Je pense que le travail a été bien fait, mais qu'il faudrait revoir cet aspect.

Claudine Vanat Gachet : il s'agit de 2 choses différentes. D'une part il y a la CAPS et d'autre part les transports scolaires. Actuellement, les horaires continus sont déjà en vigueur. Il n'y a pas eu d'augmentation particulière. Actuellement, une personne a été engagée. Dans les comptes, on a été

prudent. Le budget est fait pour une année civile alors que les coûts de la CAPS sont calculés sur une année scolaire.

Rudolf Schwaerzel : mon intervention a surtout pour but de maîtriser les coûts pour les 5 prochaines années.

Claudine Vanat Gachet : on ne sait pas où on va aller avec l'école, ni les lieux d'enclassement et ni le nombre d'élève par village.

José Riquez : est-ce qu'il est juste qu'on prévoit le doublement des effectifs de la CAPS ?

Claudine Vanat Gachet : effectivement, le budget a doublé car on a le jeudi 48 enfants. Les frais de repas ont doublé, mais les recettes, soit les versements des parents, ont également doublé.

André Staubli : aucun loyer n'est prévu pour la villa Bougenier, quelle suite pour cette parcelle?

Par ailleurs, en page 8, on nous menace d'une augmentation de la taxe fixe pour les déchets. Je ne trouve pas normal que toute la population ait à subir les augmentations alors que le projet de la déchetterie provisoire a été retardé par le dépôt d'un référendum.

Le syndic : L'état des lieux de la villa Bougenier a été fait dernièrement et des moisissures ont été constatées. Si on devait entreprendre des réparations, les coûts seraient énormes. L'idée est de détruire le bâtiment. Nous avons la possibilité d'acquérir une parcelle à côté de la parcelle Bougenier.

Le syndic : concernant le référendum sur la déchetterie provisoire, les dispositions légales imposent des procédures et les voies de recours ayant effet suspensif, le projet est en suspens.

Nicole Durussel : j'avais la même question sur la villa Bougenier. Concernant le référendum, qui paiera les frais ? La commune ou les référendaires ? Pour l'Ecoparc, il n'y a aucune visibilité de nuit et cela nous empêche d'aller déposer les déchets.

Christophe Challandes : pour l'Ecopoint, le plastique ne devrait pas être récupéré. Avec la déchetterie intercommunale, on cherche une solution. La taxe au sac nous amène une rétribution, mais celle-ci est diminuée en raison du tri soutenu des déchets par les citoyens. La vision est l'installation de la déchetterie intercommunale, il faudra faire avec l'Ecopoint pendant ce temps car si la déchetterie provisoire doit être installée seulement pour une année, cela n'en vaut pas le coup. Si la déchetterie intercommunale n'avance pas, il faudra à nouveau réfléchir à la création d'une déchetterie provisoire.

Le syndic : concernant les frais pour la commune, ce que cela coûtera vous sera communiqué. La partie qui n'a pas gain de cause doit s'acquitter des dépens. L'exécutif vous a présenté au mois de mars les incidences sur les coûts.

Sascha Linder : que couvrent les honoraires pour prestation de service pour la défense incendie ?

Claude Bosson : on prévoit de faire une étude complète des bornes hydrantes du village et le montant prévu couvre cela.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour la révision, avec l'entrée de la nouvelle Loi sur les communes au 1^{er} juillet 2013, du règlement du Conseil communal;

José Riquez : je trouve qu'il serait bon que d'autres personnes jettent un œil sur le travail fait par le groupe de travail préparatoire.

3 candidats se proposent : Sascha Linder, Françoise Young, Patricia Maye. Ils sont élus par acclamation.

8. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour la réfection de la conduite d'alimentation en eau de nos sources

Sascha Linder, Rudy Schwaerzel et Alain Meylan se présentent. Ils sont élus par acclamation.

9. Remplacement de M. Glen Michel à la commission ad'hoc pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment locatif du centre communal

Doris Walgenwitz se propose et elle est élue par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

Jean-Claude Frej : Eric Sinner s'est battu pendant longtemps pour qu'il y ait un trottoir. Merci à la Municipalité, mais les petits pavés roses sont arrondis et lors de gel, on glisse facilement. Sur les jolis pavés, cela glisse alors qu'on tient bien sur les anciens pavés.

Nathalie Chambaz : La personne qui s'occupe du petit casse croûte a 2 chiens qui sont dans la salle de couture. Est-ce normal et autorisé ?

Claudine Vanat Gachet : la personne a un chien et la présence du chien constitue un appui pédagogique et cela est soutenu par la société pédagogique.

André Staübli : on a évoqué l'échec du PIR. Cela m'interpelle un peu sur le conseil régional. J'ai trouvé que la campagne n'était pas très bonne et je me fais du souci pour cette machine qui devient très administrative. Le conseil régional produit beaucoup de papier et j'aimerais que les représentants de notre commune travaillent à ce que le conseil régional ne devienne pas une grosse machine administrative.

Le syndic : j'en prends bonne note.

Doris Walgenwitz : en tant que membre de la commission de sécurité, un automobiliste m'a rapporté que les enfants qui viennent du hameau villageois ne sont pas vus en raison de la présence d'une haie. Au chemin Sous-Servaz, j'ai vu une entreprise qui étudie la pose d'un dos d'âne. Est-ce que la commission de sécurité pourrait être impliquée ?

Christophe Challandes : il ne s'agit pas vraiment d'un dos d'âne. On cherche toujours des solutions pour améliorer la situation et obliger les automobilistes à ralentir.

Rudolf Schwaerzel : La SAPJV arrête son travail sur cette ligne et c'est les cars postaux qui reprennent cette ligne. Est-ce qu'il va y avoir des conséquences pour la commune ?

Claudine Vanat Gachet : les employés de la SAPV ont été engagés par les cars postaux. Il ne devrait pas y avoir de changements.

Sébastien Maillard : les gamins peuvent aller sur la route cantonale au bout du préau de l'école. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'avoir un portail qui ne s'ouvre pas sur la route.

Claudine Vanat Gachet : la surveillance des enfants est devenue difficile vu le nombre des enfants. Il y aura sûrement un périmètre déterminé pour faciliter le travail de surveillance.

Sébastien Maillard : une ligne ne sert à rien pour les enfants de 5ans. Un portail serait plus efficace.

Le Syndic :

En ce dernier conseil de l'année, je tiens à remercier le conseil de la confiance témoignée à son exécutif par, notamment, l'acceptation du budget.

Déjà la moitié de fait, soit la moitié de la législature, un exercice passionnant, un exercice de conjugaison d'idées, de talent, d'énergie et surtout de temps afin d'œuvrer ensemble pour le bien communal.

Je remercie particulièrement mes collègues de la table du lundi pour le travail qu'ils fournissent et pour l'ambiance agréable qui règne au sein de notre exécutif.

Merci également à nos collaborateurs Edgar et Nenad pour la maintenance et la bonne tenue du village en souhaitant encore accentuer l'esprit de collaboration indispensable au bon fonctionnement d'une commune comme la nôtre.

Un chaleureux remerciement à nos dames, Anna au contrôle de l'habitant et Nathalie, notre secrétaire pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Une petite pensée à Nathalie qui a été opérée du poignet aujourd'hui suite à une chute sur une plaque de glace.

L'exercice écoulé laisse déjà percevoir quelques aménagements plus ou moins visibles qu'ils soient sur ou sous les routes et chemins ou encore sur ou sous un toit. Un programme inspiré d'une vision que nous souhaitons définir par des orientations et des réalisations pour les années futures toujours dans le cadre d'un débat démocratique entre les conseillers communaux et la population.

Je tiens au nom des autorités à vous saluer, les conseillères et conseillers communaux, pour votre implication, par toujours aisée, à la vie politique et à l'identité de notre village.

Merci également à notre bureau du conseil pour les séances et le travail administratif ainsi qu'à son président pour sa disponibilité.

A quelques jours des fêtes de fin d'année et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous adresse nos meilleurs vœux à toutes et à tous pour l'an nouveau, sans grêles, sans typhon, mais autour d'un magnifique sapin de Noël que je vous encourage à venir chercher samedi matin dans la cour du centre communal à l'occasion du marché organisé par l'association du Village fleuri.

Le Président remercie la Municipalité, les membres des commissions, les membres du bureau pour le travail accompli ainsi que les personnes présentes et souhaitent à tous les conseillers et à leur famille de joyeuses fêtes de fin d'année. Il clôt la séance à 9h26.

Le Président

La secrétaire

Willy JAQUES

Brigitte PEREZ